

1°) RATIFICATION du marché de gré à gré passé avec les établissements JEUH pour la fourniture de matériel d'enseignement

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un marché de gré à gré a été passé le 20 Novembre 1959, avec les Etablissements JEUH 16, rue de Chevillet PARIS XVème pour une fourniture de matériel d'enseignement dont le montant s'élève à 802.200 F GFA.

Je vous demande de ratifier ce marché de gré à gré qui a reçu l'approbation préfectorale./.

Le Maire,
Signé: Gabriel NACE.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Messieurs, je dois mentionner en ce qui concerne les écoles et le problème de la Jeunesse scolaire, certaines attaques qui ont paru dans les journaux qui s'acharnent à critiquer systématiquement ce que fait la Municipalité. Un journal local a d'ailleurs répondu, mais j'apporte des précisions suivantes: alors que la Municipalité n'était pas au courant du nombre de classes à ouvrir suivant les différents cours préparatoires, élémentaires, complémentaire et fin d'études, nous avons construit un certain nombre de classes, nous avons loué d'autres classes et pratiquement entre le 15 et le 20 Septembre, toutes ces classes seront meublées d'un mobilier moderne, ce qui ne s'est jamais vu dans la Ville de St-Denis. L'effort de cette Municipalité à laquelle nous appartenons tous est indispensable. Nous avons, la semaine dernière ouvert, soit par construction, soit par location plus de 64 classes à la rentrée scolaire de 1960 et l'année dernière nous en avions ouvert 49.

Nous poursuivons là un programme de réalisation qui est extrêmement important et je dois dire que les visites que nous avons faites dans les écoles la semaine dernière nous conduisent à penser que si nous suivons un certain rythme d'environ 40 classes, l'année prochaine nous aurons rattrapé le retard considérable dans lequel se trouvait la Ville.

En ce qui concerne les écoles, nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire et je dénie à quiconque de pouvoir dire que nous avons mal agi (Applaudissements).

Il a été donné aux Directeurs d'écoles, le double d'argent pour l'achat de livres scolaires, les cantines ont été augmentées et l'indemnité journalière a été également augmentée. Financièrement, nous ne pouvons pas faire mieux et maintenant nous ne pouvons pas faire plus. ~~Le budget primitif de 1960, dans lequel je vous demanderai de voter un certain nombre de subventions nouvelles pour bien montrer que la Municipalité de St-Denis continuera en 1961 à s'occuper aussi activement des écoles (Applaudissements).~~

Je vous demande, Messieurs, de ratifier ce marché en signalant qu'un certain nombre d'écoles a déjà reçu des commandes et que les autres vont les recevoir au fur et à mesure des arrivées.

Je mets aux voix.

St Denis, le 15 Octobre 1960
Adopté à l'unanimité.
Le Chef de Division
Signé: J. Jouffreau

1°) APPROBATION de l'avenant n° 2 au marché du 17 Janvier 1955 approuvé le 25 Février 1955 pour travaux de construction d'un groupe scolaire avec logement de Directeur à Saint-François

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander l'approbation de l'avenant n° 2 au marché du 17 Janvier 1955 approuvé le 25 Février 1955, pour travaux de construction d'un groupe scolaire avec logement de Directeur à l'école de Saint-François.

Le montant des travaux complémentaires, objet du présent avenant s'élève à CFA NEUF CENT TRENTE QUATRE MILLE NEUF CENT DIX FRANCS (934.910 F).

Je vous demande l'autorisation de mandater cette somme à l'entrepreneur./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

M.
H. Denis, le 15 Octobre 1960
Le Chef de Division
Signé: J. Jouffreau

2°) RATIFICATION d'un marché de gré à gré passé avec la S.E.G.E.F.O.M. pour fourniture, transport et montage des éléments préfabriqués devant servir à la construction de 22 classes en semi-provisoire type "ECLAIR" en 1960 et approbation du devis estimatif.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un marché de gré à gré a été passé avec la S.E.G.E.F.O.M. le 9 Mars 1960 pour fourniture, transport et montage des éléments préfabriqués devant servir à la construction de 22 classes en semi-provisoire type "ECLAIR", en 1960.

Le montant de ce marché s'élève à 8.688.790 F

Je vous demande, Messieurs, de ratifier ce marché de gré à gré qui a déjà été approuvé par M. le Préfet à la date du 23 Mars 1960 et d'approuver le détail estimatif qui y est joint, équivalant à 789.890 F pour deux classes./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

M.
H. Denis, le 12 Oct 1960
Le Chef de Division
Signé: J. Jouffreau

3°) RATIFICATION de deux marchés de gré à gré passés avec la S.E.G.E.F.O.M. pour travaux de maçonnerie, de peinture et de vitrerie concernant 4 classes "ECLAIR" au Canal du Brûlé - Approbation des devis estimatifs

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Deux marchés de gré à gré ont été passés le 4 Avril 1960 avec la SEGEFOM pour l'exécution de travaux de maçonnerie, de peinture et de vitrerie concernant 4 classes "ECLAIR" au Canal du Brûlé - Approbation des devis estimatifs.

Le montant de ces marchés s'élève à:

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Pour la maçonnerie | £.579.203 F |
| Pour la peinture et la vitrerie | 336.573 F |

Je vous demande, Messieurs, de ratifier ces marchés de gré à gré qui ont déjà reçu l'approbation préfectorale et d'approuver le devis estimatif qui y est joint. /.

Vu!
F. Denis, le 12 Oct 1960
Le Chef de Bureau
Signé: J. Jouffreau

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

4°) RATIFICATION de deux marchés de gré à gré passés avec la S.E.G.E.F.O.M. pour travaux de maçonnerie, de peinture et de vitrerie concernant deux classes "ECLAIR" à la Bretagne - Approbation des devis estimatifs

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Deux marchés de gré à gré ont été passés le 7 Juillet 1960 avec la S.E.G.E.F.O.M. pour l'exécution de travaux de maçonnerie, de peinture et de vitrerie concernant deux classes "ECLAIR" à la Bretagne.

Le montant de ces travaux s'élève à:

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Pour la maçonnerie | 746.308 F |
| Pour la peinture et la vitrerie | 170.739 F |

Je vous demande, Messieurs, de ratifier ces marchés de gré à gré qui ont déjà reçu l'approbation préfectorale et d'approuver le détail estimatif qui est joint respectivement à chaque marché./.

*H. Buis, le 12 octobre 1960
Le Chef de Mission
Signé: J. Jouffreau*

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

5°) RATIFICATION d'un marché de gré à gré passé avec M. André DAUBERCLES & Cie pour fourniture de 200 bancs d'école, pendant les mois de Janvier Février 1960.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un marché de gré à gré a été passé avec M. André DAUBERCLES & Cie pour fourniture de 200 bancs d'école de deux places au prix de 6.700 F l'unité....
..... 1.260.000 F

Remise de 5 % 63.000 F

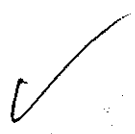
Total 1.197.000. -

Je vous demande de ratifier ce marché de gré à gré qui sera soumis à l'approbation préfectorale. /.

H. Denis, le 12 Oct 1960
Le Chef de Bureau
Signé J. Jouffreau

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.



6°) CONSTRUCTIONS SCOLAIRE semi-provisoires - Programme 1959

Le MAIRE. - Par arrêté n° 1362 III/3 du 30 Novembre 1959 notifié par lettre n° 1796 III/3 du 29 Décembre 1959, la Commune de Saint-Denis a obtenu, au titre de 1959, la subvention de 40 classes semi-provisoires désignées ci-après:

| | |
|----------------------------|---|
| Petite-Ile | 6 |
| Canal du Brûlé | 4 |
| Montagne 12e Km | 4 |
| Saint-François 4e Km | 4 |
| Chaudron | 6 |
| Canélias | 4 |
| Saint-François 7e Km | 2 |
| Moufia | 2 |
| Camp Ozour | 8 |

Or les classes en question ont été implantées, en fait ainsi qu'il suit:

| | |
|---------------------------------|---|
| Canal du Brûlé | 4 |
| Montagne 12e Km | 4 |
| Camp Ozour | 8 |
| Le Brûlé | 4 |
| Bois de Nèfles | 4 |
| Rue du Huisseau des Noirs | 6 |
| La Bretagne | 4 |
| Sainte-Cletilde | 4 |
| Montgaillard | 2 |

Je prie le Conseil Municipal de demander, pour régularisation, l'autorisation de modifier comme ci-dessus le programme de constructions scolaires semi-provisoires 1959./.

Approuvé Je mets aux voix.
H. Denis, le 2 Novembre 1960
P. le Maire et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé P. Bobotte

Adopté à l'unanimité.